

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 20 ET 21 AVRIL 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

ACQUISTU DI U MANUSCRITTU DI A
"GIUSTIFICAZIONE" DI DON GREGORIO SALVINI

ACQUISITION DU MANUSCRIT DE LA
"GIUSTIFICAZIONE" DE DON GREGORIO SALVINI

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Il est des décisions publiques qui dépassent la seule gestion administrative. Il est des actes qui, au-delà de leur portée budgétaire ou juridique, engagent une certaine idée de ce que nous sommes, de ce que nous devons à notre histoire, et de ce que nous voulons transmettre aux générations à venir.

L'acquisition, par la Collectivité de Corse, du manuscrit de la seconde partie de la *Giustificazione* de Don Gregorio Salvini relève de cette catégorie rare et hautement symbolique. Elle n'est pas un acte ordinaire. Elle constitue tout à la fois un acte patrimonial majeur et, dans l'acception la plus élevée du terme, un acte politique.

La Collectivité de Corse, éclairée par les avis concordants d'experts, a décidé de procéder à l'acquisition du manuscrit de la seconde partie de la *Giustificazione*, rédigée par Don Gregorio Salvini.

Cette acquisition a pu se faire grâce à Madame Marie-Josèphe Bacchini née Salvini, descendante en ligne directe d'une des deux sœurs et héritières de Don Gregorio Salvini, à laquelle le Conseil exécutif de Corse souhaite rendre publiquement hommage et exprimer sa gratitude.

Madame Bacchini née Salvini était en effet propriétaire de ce manuscrit exceptionnel, pour en avoir hérité au terme d'une transmission familiale de génération en génération.

Madame Bacchini née Salvini a souhaité que ce bien d'une valeur exceptionnelle rejoigne le patrimoine public, et devienne propriété de la Collectivité de Corse, institution garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse.

Et ceci dans des conditions financières excluant toute recherche d'optimisation financière, alors même qu'une pièce de cette rareté se serait monnayée sur le marché de l'art à des prix largement supérieurs à celui auquel la vente s'est conclue.

L'œuvre ainsi achetée par la Collectivité de Corse a une valeur patrimoniale exceptionnelle, sa rareté et son importance en font un témoignage majeur de l'histoire de la Corse.

Son acquisition procède d'une volonté affirmée : celle de permettre aux institutions de la Corse de faire rentrer dans le patrimoine commun de la Corse et des Corses les fondements de notre histoire politique, de les préserver, de les transmettre, et de leur redonner toute leur place dans notre conscience collective.

Le peuple corse ne se construit pas seulement dans le temps présent.

Il tient sa cohésion de la force de sa mémoire et de la connaissance de ses combats fondateurs, dans le respect de celles et ceux qui ont pensé, théorisé, écrit et défendu son droit à exister.

À travers cette démarche, la Collectivité de Corse réaffirme donc son rôle d'acteur central dans la sauvegarde, la valorisation et la mise en partage du patrimoine corse, en considérant que celui-ci ne relève pas seulement de la mémoire, mais qu'il participe pleinement à la compréhension des enjeux contemporains et à la construction de l'avenir.

Cette œuvre majeure, en ce qu'elle éclaire un moment fondateur de notre histoire nationale, ne relève donc pas uniquement du patrimoine au sens classique du terme.

Elle participe d'une mémoire vivante, d'un héritage intellectuel et politique dont la Corse d'aujourd'hui demeure dépositaire et a vocation à être continuatrice.

D'un point de vue technique, cette œuvre a été proposée à l'acquisition pour la somme de 180 000 €.

Elle a été présentée en Commission Scientifique Régionale pour les acquisitions des Musées de France, qui a émis un avis favorable à son inscription à l'inventaire du musée Pasquale Paoli.

La procédure de passation retenue, celle du marché sans publicité ni mise en concurrence, s'inscrit dans le cadre des articles L. 2122-1 et R. 2122-3 du Code de la commande publique, permettant de répondre à l'exigence particulière attachée à l'acquisition de biens patrimoniaux uniques, dont la singularité justifie une procédure adaptée.

Ainsi, au-delà de l'acte administratif, cette acquisition s'inscrit dans une démarche plus vaste de reconnaissance, de réappropriation et de valorisation de l'histoire politique de la Corse et du peuple corse.

À ce titre, un bref retour sur le contexte historique de rédaction de la *Giustificazione* permet de mesurer pleinement la portée politique symbolique de cet achat.

I) Un manuscrit qui marque l'histoire de la Corse

Don Gregorio Salvini voit le jour en 1696 à Nesce, au sein d'une famille aisée et influente. Son père, Anton Michele Salvini, est capitaine et propriétaire terrien, chargé d'assurer la sécurité du village, tandis que sa mère, Piera Murati, appartient à une famille réputée de Muru, liée à des personnalités savantes comme Pietro Murati, auteur d'un ouvrage juridique de référence. En 1719, Gregorio épouse Bona Giorgi, avec qui il a trois enfants, mais seul Agostino survivra. Après la mort de son épouse en 1728, il décide de se tourner vers la prêtrise et les études, un choix qui s'inscrit dans une tradition familiale marquée par l'érudition.

Avant même son veuvage, Gregorio Salvini mène une vie active : il gère ses oliveraies, commerce de l'huile avec la péninsule italienne, et se forge une réputation de négociant méticuleux. Ses voyages en Terraferma, notamment à Rome, Livourne ou Naples, lui permettent de rencontrer d'autres Corses exilés, souvent critiques envers la domination génoise. Ces rencontres nourrissent en lui un esprit de résistance. Pour parfaire son éducation, il se rend probablement à l'Université de la Sapienza à Rome, où il obtient un doctorat en droit civil et canon, guidé par les conseils du chanoine Orticoni, une figure respectée et engagée dans la cause corse.

La Corse, sous domination génoise depuis quatre siècles, est en proie à des révoltes

sporadiques. Au début du XVIII^e siècle, les tensions atteignent un point critique : les Corses, excédés par l'oppression, se soulèvent en 1729. Gregorio Salvini, déjà sensibilisé aux idées indépendantistes, devient un acteur et un témoin clé de cette insurrection. Mais c'est surtout à travers son œuvre majeure, la *Giustificazione della rivoluzione di Corsica e della ferma risoluzione presa da Corsi di mai più sottomettersi al dominio di Genova*, publiée en 1758 « nella stamperia della Verità », qu'il entre de manière décisive dans notre histoire politique.

La *Giustificazione* n'est pas un simple ouvrage de circonstance. Elle est un texte de combat, un texte de doctrine, un texte de légitimation. Elle donne à la révolution corse sa formulation intellectuelle la plus forte, la plus structurée, et sans doute la plus durable.

Cet ouvrage est aussi le fruit d'un travail collectif. Salvini collabore étroitement avec d'autres patriotes, comme le chanoine Orticoni, pour en faire un texte qui reflète les aspirations de tout un peuple. Il est conçu comme une bible à l'attention des révolutionnaires. Son impact est immédiat et Pasquale Paoli compare sa parution à un « coup de tonnerre » dans le paysage politique de l'époque. On dit que le duc de Choiseul, ministre de Louis XV, en avait un exemplaire sur son chevet.

Ce retentissement atteste que la cause corse, par la force de ses arguments et la dignité de son combat, avait su franchir les frontières de l'île pour interpeller les consciences européennes.

En effet, la *Giustificazione* est diffusée auprès des cours et des lettrés européens de l'époque, résumée en italien sous le titre de *Memoria apologetica sull'ultima rivoluzione dell'isola*, lui-même traduit en français, en 1760 (*Mémoire apologétique au sujet de la dernière révolution de l'île de Corse*).

A cet ouvrage paru en 1758, Pier Maria Giustiniani, qui avait déjà répondu en 1737 au *Disinganno* du chanoine Natali paru en 1736, oppose un contre-argumentaire, intitulé *Riflessioni intorno ad un libro intitolato Giustificazione della rivoluzione di Corsica, e della ferma risoluzione presa da' corsi di non sottomettersi mai più' al dominio di Genova* (1760), dont le service du musée Paoli a acquis un exemplaire en 2025.

De haute noblesse génoise, Pier Maria Giustiniani (1693-1765) entre dans la carrière ecclésiastique après de solides études à l'abbaye de Monte-Cassino. Professeur d'université, il est fait entre autres théologien du Saint-Office avant d'être promu en 1726 à la tête de l'évêché corse de Sagone. Il y déploie une intense activité pastorale, mais prend une part active dans la lutte idéologique qui oppose les tenants du statu quo génois et les partisans de la révolution insulaire.

Giustiniani n'a jamais été le théologien officiel de la Sérénissime République de Gênes, mais a agi en nom propre ; il n'a, de ce fait, jamais reçu de soutien financier. Cet ouvrage a d'ailleurs été imprimé chez un éditeur qui a multiplié les erreurs et coquilles. Il a cependant passé sa vie à combattre les révolutions de Corse, au cours de la bataille pamphlétaire qui les accompagne.

Cette controverse éditoriale et doctrinale démontre, à elle seule, que la *Giustificazione* occupait une place centrale dans l'affrontement entre deux visions irréconciliables : d'un côté, la justification de la domination et de la tyrannie ; de l'autre, l'affirmation du droit d'un peuple à la liberté.

En cinq ans, de 1760 à 1765, Pasquale Paoli avait construit un véritable État corse, avec Corti comme capitale, une monnaie propre frappée à Muratu, des institutions politiques, judiciaires et militaires, ainsi qu'une imprimerie nationale. Malgré ces avancées remarquables, Paoli restait profondément inquiet, notamment en raison des rumeurs persistantes selon lesquelles la République de Gênes envisageait de "vendre" la Corse à la France. Les informations qu'il recevait de ses espions, notamment sur les négociations secrètes entre le ministre génois Sorba et le duc de Choiseul à Versailles, ne faisaient qu'alimenter ses craintes.

C'est dans ce contexte politique tendu, marqué par l'incertitude et la menace d'une intervention étrangère, qu'il décida de publier une nouvelle édition de la *Giustificazione della rivoluzione di Corsica*, non seulement pour réaffirmer la légitimité de son gouvernement, mais aussi pour mobiliser l'opinion publique et les puissances européennes en faveur de la cause corse. Bien qu'il s'agisse d'une réédition, elle porte en elle la légitimité politique, historique et morale de la nation corse.

La *Giustificazione* de 1764 n'est pas une simple réédition de l'ouvrage original publié en 1758 par Don Gregorio Salvini. Elle se présente comme une œuvre collective et polémique, enrichie par les critiques de l'évêque génois Pier Maria Giustiniani, ainsi que par les notes détaillées de Buonfigliolo Guelfucci, le secrétaire personnel de Paoli. L'idée était de créer un dialogue entre trois voix distinctes : Salvini, qui défend avec passion la révolution corse et dénonce la tyrannie génoise ; Giustiniani, qui représente la position officielle de Gênes et conteste les arguments des insurgés ; et enfin Guelfucci, dont les annotations juridiques et historiques viennent renforcer les thèses de Salvini tout en apportant une originalité nécessaire pour éviter de simplement "recuire les choux", comme le craignait Paoli. Cette structure en trois parties donne à l'ouvrage une dimension à la fois dialectique et pédagogique, permettant aux lecteurs de confronter les arguments des deux camps et de se forger leur propre opinion. En ce sens, elle permet d'élever le débat au niveau du droit, de l'histoire et de la raison politique.

La dédicace de Salvini à Paoli, bien que critiquée par ce dernier pour son ton trop personnel, reflète l'admiration profonde et les liens étroits qui unissaient les deux hommes, ainsi que l'importance symbolique de cet ouvrage pour le gouvernement corse.

Au cœur de la *Giustificazione* se trouve une doctrine politique audacieuse, inspirée des principes thomistes et adaptée au contexte corse. Salvini et ses collaborateurs y développent deux arguments majeurs pour justifier la révolte. D'une part, ils accusent Gênes d'exercer une tyrannie sur la Corse, tant par l'illégitimité de son pouvoir que par ses abus répétés : violations des conventions signées avec les Corses, exploitation économique, oppression sociale et judiciaire, et maintien délibéré de l'île dans la pauvreté et l'ignorance. D'autre part, ils s'appuient sur la notion de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, un concept révolutionnaire pour l'époque. Selon eux, les Corses, liés à Gênes par des pactes historiques, avaient le droit de rompre ces accords dès lors que la République les violait systématiquement. Cette idée, formalisée lors de l'assemblée d'Orezza en 1731, où des théologiens corses avaient légitimé la révolte en s'appuyant sur la définition thomiste de la tyrannie, devient le fondement juridique et moral de la révolution corse.

II) L'acquisition du manuscrit de la Giustificazione : un acte patrimonial et politique pour la Corse et le peuple corse

La *Giustificazione* est bien plus qu'un simple écrit.

C'est un manifeste politique profondément novateur, qui expose les justifications politiques et morales de la révolte, théorise le droit à la liberté, et lance un appel vibrant à la mobilisation.

Son auteur, Don Gregorio Salvini y expose avec rigueur les raisons de la révolte des Corses contre Gênes. Il dénonce l'oppression économique, l'injustice sociale et l'arbitraire politique qui étouffent l'île depuis des générations.

L'auteur insiste fortement sur la résolution inébranlable des Corses de ne plus jamais se soumettre.

Ce qui rend cet ouvrage si puissant, c'est qu'il ne se contente pas de décrire les injustices.

Salvini y développe une argumentation juridique et historique circonstanciée pour légitimer la révolte.

Il s'appuie sur des exemples concrets, des témoignages, et invoque le droit naturel pour démontrer que la résistance corse est à la fois justifiée et nécessaire.

Il défend l'idée que les Corses, en se rebellant, ne font qu'exercer leur droit fondamental à la liberté et à l'autodétermination.

Ainsi, l'ouvrage va au-delà de la seule dénonciation de l'injustice. Il formule une véritable doctrine de la liberté, articulée autour d'une idée centrale : lorsqu'un pouvoir devient tyrannique, le peuple redevient souverain de son destin.

Aussi, par cette décision, la Collectivité de Corse devient propriétaire d'un document d'une portée exceptionnelle pour l'histoire du XVIIIe siècle corse. Inscrit à l'inventaire réglementaire du musée Pasquale Paoli de Merusaglia, ce manuscrit entre dans le domaine public patrimonial et acquiert, à ce titre, un caractère inaliénable. Il est désormais destiné à être conservé, étudié et transmis aux générations futures.

Mais au-delà de sa valeur historique, la *Giustificazione* de 1764, publiée à un moment charnière de notre histoire, constitue un véritable manifeste politique. Elle célèbre l'expérience de la Corse libre portée par Pasquale Paoli, avant de devenir, quatre ans plus tard, le témoignage lucide et puissant d'une nation confrontée à la remise en cause de son existence.

La *Giustificazione* dépasse le statut d'œuvre pour devenir l'un des actes fondateurs de la révolution corse.

Elle incarne l'engagement intellectuel et politique d'un peuple et éclaire et légitime, encore aujourd'hui, notre aspiration collective.

À travers ce texte fondateur de l'histoire corse, c'est une conception vibrante de l'aspiration d'un peuple à la liberté qui nous est transmise.

III) Un texte réinvoqué dans un moment clé de la Corse contemporaine

Cette continuité historique s'est exprimée avec force le 17 décembre 2015, puis lors des mandatures suivantes (2015 ; 2018 ; 2021), lorsque, à la suite de leur victoire électorale, le Président du Conseil exécutif de Corse, les membres du Conseil exécutif, le Président de l'Assemblée de Corse, et la Présidente de l'Assemblée de Corse, ont prêté symboliquement serment sur la *Giustificazione*, inscrivant ainsi leur engagement politique dans le fil historique initié au moment de la période paoliste :

« *Ghjurgu di difende l'interessi materiali è murali di u populu corsu, di rispettà è di fà rispettà i so diritti, di difende a so lingua è a so cultura, è di mette in opera tutti i mezzi legittimi per ch'ellu possa campà è sviluppassi nant'à a so terra* ».

Ces mots font directement écho au serment historique de 1735 comme aux enjeux et défis auxquels est confrontée la Corse contemporaine : la reconnaissance du peuple corse et de ses droits, la préservation et la transmission de sa langue et de sa culture, et, au plan institutionnel, une aspiration à la maîtrise de son destin aujourd'hui incarnée par la perspective d'un statut d'autonomie consacré par la Constitution française.

La cérémonie de la prestation de serment sur la *Giustificazione* ne relève pas du seul symbole.

Elle exprime, pour celles et ceux qui l'ont instituée, la volonté d'inscrire l'action politique contemporaine dans le sillon de l'aspiration à la liberté théorisée par la *Giustificazione*, et mise en œuvre pendant la période paoliste.

Ce serment rappelle que le peuple corse et la Nation corse sont une réalité historique, vivante, moderne et inscrite dans la continuité d'un idéal démocratique et politique que le temps et les vicissitudes n'ont jamais effacé ni même altéré.

Pour toutes ces raisons, l'acquisition de la *Giustificazione* ne saurait être réduite à un simple enrichissement des collections patrimoniales.

Elle constitue un acte de continuité politique et historique, par lequel la Collectivité de Corse affirme sa volonté de s'inscrire pleinement dans l'héritage intellectuel et démocratique porté par Pasquale Paoli et les acteurs de la révolution corse.

L'entrée de ce manuscrit dans le patrimoine public du peuple corse ne vise pas seulement à préserver un texte fondateur.

Elle est également une façon de clamer que les principes essentiels portés par ce texte sont, plus que jamais, à défendre et à faire vivre : la liberté, la justice, la dignité, le droit d'un peuple à faire respecter ses droits, sa langue, sa culture, sa terre et ses institutions.

Acquérir la *Giustificazione*, c'est donc accomplir un geste de mémoire, mais aussi affirmer un acte de fidélité. Fidélité à celles et ceux qui ont porté la révolution corse. Fidélité à l'héritage paoliste. Fidélité, enfin, à l'idée selon laquelle le peuple corse continue à être, à vivre, et à affirmer son droit à maîtriser son destin

Conclusion

En décidant d'acquérir le manuscrit de la seconde partie de la *Giustificazione* de Don Gregorio Salvini, la Collectivité de Corse accomplit un acte d'une portée majeure.

Elle protège une œuvre d'une valeur exceptionnelle. Elle la soustrait au risque de dispersion, d'effacement ou d'appropriation extérieure. Elle la restitue au patrimoine commun des Corses. Elle l'inscrit durablement dans le domaine public patrimonial de l'île.

Mais, plus profondément encore, elle affirme une volonté : celle de ne pas laisser s'éteindre les paroles fondatrices de notre conscience nationale.

La *Giustificazione* n'est pas seulement un manuscrit du XVIIIe siècle. Elle est une parole de dignité. Une parole de résistance. Une parole de liberté. Une parole de vérité.

Et c'est parce qu'elle porte cette vérité historique, politique et morale que son acquisition revêt aujourd'hui une signification qui dépasse le seul ordre patrimonial : elle constitue un acte de continuité, de fidélité, de transmission et de réaffirmation de ce qui fonde la Corse, à savoir la conscience d'elle-même.